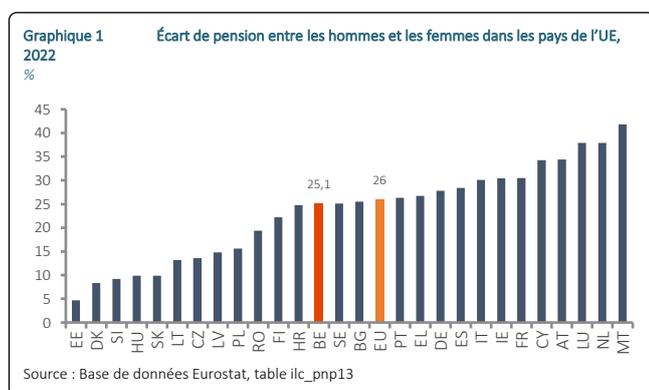


Écart de pension entre les hommes et les femmes : qu'en est-il en Belgique par rapport aux autres pays de l'UE ?

La Belgique se situe dans la moyenne des pays européens en ce qui concerne l'écart de pension entre les hommes et les femmes. Par ailleurs, cet écart de genre est important chez les personnes de plus de 65 ans qui ne disposent pas de leur propre pension. À ce niveau, notre pays se positionne à la quatrième place du classement européen. Les inégalités sur le marché du travail sont à l'origine de ces écarts de pension, que les systèmes de pension redistributifs peuvent contribuer à réduire. C'est ce qu'il ressort des analyses réalisées par le Bureau fédéral du Plan, à la demande du SPF Sécurité sociale dans le cadre de la présidence belge de l'UE.

La Belgique est dans la moyenne européenne en matière d'écart de pension entre les hommes et les femmes

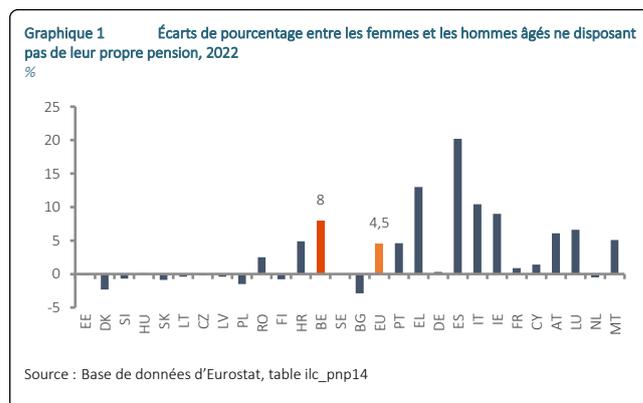
Dans tous les pays de l'Union européenne, la pension moyenne des femmes est inférieure à celle des hommes. Avec un écart qui s'élève à 25%, la Belgique se situe juste sous la moyenne européenne (26%). À titre de comparaison, la plupart des États membres d'Europe centrale et de l'Est, ainsi que les pays baltes enregistrent des écarts de pension relativement faibles entre les hommes et les femmes, tandis que de nombreux pays d'Europe de l'Ouest et méridionale se caractérisent par des écarts de pension supérieurs à la moyenne de l'UE. Dans l'ensemble de l'UE, l'écart est en baisse constante entre 2010 et 2022. Il s'est également réduit en Belgique.



Par rapport aux autres pays de l'UE, il est plus fréquent en Belgique que les femmes âgées ne disposent pas de leur propre pension

L'analyse montre aussi que, dans de nombreux pays européens, les femmes de 65 ans et plus sont plus susceptibles que les hommes âgés de ne pas percevoir de pension propre. La Belgique est, après l'Espagne, la Grèce et l'Italie, un des États membres où l'écart est le plus marqué. La pension au taux ménage qui est en vigueur dans notre pays explique ce résultat : chez les couples, la personne ayant la pension la plus élevée perçoit un montant de pension plus élevé si la personne ayant la pension la plus basse renonce à ses droits à la pension. Ce sont

pratiquement toujours des femmes qui renoncent à ces droits.



Les inégalités sur le marché du travail creusent l'écart de pension entre les hommes et les femmes

Dans tous les pays de l'UE, l'écart de pension trouve son origine dans les inégalités observées par le passé sur le marché du travail. Le principal facteur explicatif est de loin l'écart d'emploi entre les hommes et les femmes au moment où les retraités actuels étaient en âge de travailler. L'écart entre les hommes et les femmes dans le travail à temps partiel est un autre facteur explicatif : dans les États membres où les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes, leur pension future est rabotée.

Les systèmes de pension peuvent contribuer à réduire l'écart de pension

Dans certains États membres, la législation en matière de pensions établit une distinction explicite entre les hommes et les femmes, ce qui peut creuser mais aussi réduire l'écart de pension entre les genres. Certains systèmes de pension exercent de forts effets redistributifs, à la fois entre les personnes ayant des salaires plus faibles et plus élevés et entre les personnes ayant des carrières plus courtes et plus longues, par le biais notamment des pensions minimums et maximums ainsi que des périodes assimilées. Cette redistribution peut réduire sensiblement l'écart de pension entre les femmes et les hommes.



L'écart de pension entre les hommes et les femmes est un des points d'attention de la présidence belge de l'Union européenne exercée au premier semestre de 2024. C'est à ce titre que le SPF Sécurité sociale a demandé au Bureau fédéral du Plan (BFP) de réaliser une étude sur les liens entre les systèmes de pension, les inégalités de genre observées par le passé sur le marché du travail et l'écart de pension actuel entre les hommes et les femmes dans les pays de l'UE. À cette fin, le BFP s'est appuyé aussi bien sur les derniers chiffres de l'Office de statistique de l'UE, Eurostat, que sur ses propres recherches fondées sur les données EU-SILC.

La recherche a été menée en deux phases :

- Une première publication, 'The Gender Pension Gap as an indicator of gender inequality in old age in the EU', est axée sur les indicateurs qui rendent compte de l'écart de pension.
- La deuxième publication 'The Gender Pension Gap, past gender labour market inequalities and pension systems in the EU' analyse les liens entre l'écart de pension, les systèmes de pension et les inégalités sur le marché du travail.

Consultez les publications sur www.plan.be.

Contact: Rik Vanhautehem - 0472 78 29 81, rvh@plan.be